



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2023_11_1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ORADOUR**

Date de la convocation :
2 novembre 2023

Date d'affichage :
2 novembre 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Procuration :
- Votants : 8

Nombre de conseillers

- Pour : 8
- Contre :
- Abstention :

OBJET : Décision modificative – Travaux Chillé

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09/11, à 18h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) : M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, M. SICARD Éric, M. SYLVESTRE Thierry, Mme MAUFRAS Angélique, M. SYLVESTRE Erwan, Mme BAILLARGEAU Corinne

Excusé(s) :

Absents : Mme MONTOUX Carole

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommé secrétaire.

Le maire expose au conseil municipal le mode de calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints pour les communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- Le maire percevra désormais l'indemnité correspondante à 25,5 % de l'IBT (Indice Brut Terminal de la fonction publique) à partir du 1^{er} décembre 2023
- les adjoints percevront l'indemnité correspondante à 5.26% de l'IBT

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Didier LAVERGNE

